

LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DOTÉE D'UN SOCLE DES DROITS SOCIAUX



Le 9 septembre 2015, le Président de la Commission européenne, dans son discours sur l'état de l'Union annonçait un projet de socle européen des droits sociaux destiné à compléter l'acquis social de l'Union européenne. L'objectif affiché par les promoteurs de cette initiative est de relancer l'action de l'Union européenne afin de consolider l'acquis social et de renouer avec une convergence ascendante.

L'ambition sociale était présente dès l'origine du projet européen. Le Traité de Rome de 1957 et la Charte des droits fondamentaux, à laquelle le Traité de Lisbonne a donné une force contraignante en 2009, ont notamment consacré des droits en matière de libre circulation des travailleurs.euse.s, d'accès au marché du travail ou encore de lutte contre les discriminations. Cette ambition a toutefois été souvent négligée ces dernières années au profit de la dimension économique.

Au quotidien, ces droits sont perçus comme peu lisibles et parfois difficiles à exercer pour les citoyen.ne.s qui ressentent davantage les effets du dumping social, de l'augmentation du chômage et de la pauvreté. De plus, la construction européenne est remise en cause par des mouvements nationalistes et/ou xénophobes.

L'ambition du socle européen des droits sociaux est de faire face aux défis communs aux Etats membres

Le projet se fixe pour objectifs, d'assurer :

- l'égalité des chances et l'accès au marché du travail ;
- des conditions de travail équitables ;
- une protection sociale adéquate et viable.

de l'Union européenne. Au-delà, l'initiative de la Commission européenne peut contribuer à relancer la dynamique sociale de l'Europe, fondée sur une volonté de « convergence ascendante », alors même que les divergences économiques et sociales s'accroissent, y compris au sein de la zone euro.

Pour notre assemblée, la mise en place d'un socle européen des droits sociaux exige des engagements concrets et suivis dans le temps pour répondre aux attentes des citoyens.ne.s.

Dans le projet de socle, la Commission ordonne les droits autour de trois principes : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, les conditions de travail équitables et une protection sociale adéquate et viable.

Le CESE souligne l'intérêt de cette approche transversale dans la définition de droits sociaux mais considère qu'elle est insuffisamment aboutie. Répondre à l'objectif de protection contre les risques sanitaires et sociaux tout au long de la vie ou de ruptures de parcours professionnels suppose désormais de coordonner une offre de prestations, de services de soutien et d'accompagnement adaptés.

Or, le projet de socle maintient une approche en silo sans réellement travailler à cette articulation. Pourtant la complexité, l'absence de continuité

dans les dispositifs, la stigmatisation des bénéficiaires nécessitent une approche plus universelle, plus globale plus attachée aux individus. Il faut, en outre, veiller à l'exercice effectif des droits, condition indispensable à la crédibilité de la démarche de la Commission.

Pour le CESE, il paraît fondamental de lever les obstacles à l'adhésion de

La réussite du socle nécessite d'agir sur plusieurs leviers :

- vérifier et rendre compte de l'application de la clause sociale horizontale qui impose de tenir compte de la dimension sociale dans l'ensemble des politiques de l'Union, mais qui produit, à ce jour, peu d'effet ;
- opter pour un périmètre large en impliquant l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne dans l'application du socle ;
- engager une réflexion en faveur d'une convergence fiscale et sociale européenne, éventuellement sous la forme « d'un serpent fiscal et social européen », avec en perspective une harmonisation progressive et graduelle vers des taux médians.

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il recommande enfin de faire des conventions dites « fondamentales » de l'OIT ainsi que de la Charte sociale européenne des éléments de base du socle.

Afin de concrétiser les droits sociaux inscrits dans le socle, et notamment la portabilité de ces droits en cas de mobilité en Europe, le CESE recommande de :

- développer des dispositifs transversaux et universels d'accès aux droits, assortis de programmes d'information et d'indicateurs de référence partagés au niveau européen afin de limiter le non-recours aux droits ;
- créer un portail d'information européen relatif à la portabilité des droits sociaux afin de rendre possible la mobilité de travailleur.euse.s ;
- prévoir une directive cadre concernant les axes prioritaires de travail pour la mise en œuvre du socle et, plus largement, privilégier des formes normatives et opposables pour le rendre effectif en mobilisant les instruments juridiques disponibles.

Pour le CESE, le dialogue social (européen, national, sectoriel, d'entreprise) doit être un axe fort de la construction du socle européen des droits sociaux. L'organisation, chaque année, d'une semaine sociale européenne favorisera également l'appropriation collective

des dispositifs nationaux et leur évaluation.

De manière plus générale, les partenaires sociaux et l'ensemble de la société civile doivent être associés à la construction d'indicateurs au niveau national et européen afin d'alimenter le débat public. En intégrant des indicateurs sociaux spécifiques, le tableau de bord du « Semestre européen » permettrait de suivre la mise en œuvre du socle et de réorienter les actions. Ce tableau de bord pourrait également servir de base à une discussion des partenaires sociaux au sein d'une conférence sociale européenne.

Enfin, le CESE souhaite qu'au-delà de l'actuel paquet « investissements sociaux » (PIS) qui est associé à un programme sur l'éducation, la formation et les compétences, soit étudiée la possibilité d'un véritable « pacte d'investissement social » afin de mieux inscrire les politiques sociales dans le long terme. Le CESE suggère qu'une réflexion soit poursuivie et approfondie dans le cadre des institutions européennes (Conseil, Parlement, Commission et Comité économique et social européen) sur une meilleure intégration des objectifs sociaux dans la politique financière de l'Union.

Des chantiers prioritaires de convergence économique et sociale :

- **imposer l'égalité entre les femmes et les hommes ;**
- **fixer un objectif d'éradication de la pauvreté ;**
- **lutter contre le renoncement aux soins ;**
- **garantir l'accompagnement de chaque jeune vers la vie active ;**
- **promouvoir des normes élevées de qualité de l'emploi : un salaire européen plancher ;**
- **sécuriser les parcours de transition de vie : réflexion sur une assurance chômage européenne.**

La méthode de travail proposée par le CESE :

- **une directive cadre sur les axes prioritaires pour la mise en œuvre du socle ;**
- **un tableau de bord d'indicateurs, dont des indicateurs sociaux, en lien avec les indicateurs du semestre européen ;**
- **une réflexion sur un pacte d'investissement social.**

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Le CESE a identifié une série de chantiers qui illustrent les principes et les conditions indispensables à la réussite du socle, en permettant notamment sa traduction rapide et concrète pour les citoyen.ne.s.

IMPOSER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La promotion de l'égalité entre les sexes, qui a été initiée par le projet européen, doit être une priorité réaffirmée et défendue avec vigueur. L'assemblée estime par ailleurs qu'il faut promouvoir une nouvelle gestion du temps afin que chacun.e puisse mieux articuler sa vie personnelle avec sa vie professionnelle.

FAIRE DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PAUVRETÉ UN AXE CENTRAL DES POLITIQUES EUROPÉENNES

La pauvreté augmente de façon continue au sein de l'Union européenne. La crise a accru les inégalités de revenus avec des conséquences préoccupantes, en particulier pour les enfants qui en sont victimes. Face à l'urgence d'agir, le CESE recommande que le socle détermine un niveau de ressources décent pour chacun.e.

LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS

L'accès à des soins de santé de qualité est une préoccupation forte des citoyen.ne.s européen.ne.s. Le CESE recommande en conséquence la définition d'un référentiel de soins et la garantie d'un accès à une structure de santé susceptible de les dispenser. En outre, il préconise de définir plus précisément dans le socle, les critères d'accès financiers aux soins de santé, les termes actuellement retenus par la Commission restant peu opérationnels.

INSCRIRE DANS LE SOCLE UN DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT GARANTI POUR CHAQUE JEUNE EUROPÉEN.NE

À ce jour, 19,1% des moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi en Europe, un taux qui laisse craindre des conséquences sociales préjudiciables pour cette génération. Le CESE estime donc primordial que les systèmes de protection sociale s'adaptent et prennent en compte ce nouvel âge de la vie. Aussi, le Conseil recommande d'inscrire dans le socle un droit à un accompagnement vers la vie active garanti à chaque jeune.

PROMOUVOIR DES NORMES ÉLEVÉES EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE L'EMPLOI ET LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL

Alors que des inégalités de revenus, de salaire, de taux de chômage persistent au niveau européen, le CESE considère que cette situation peut être de nature à favoriser la concurrence sociale et la déflation salariale entre États membres. Il réaffirme que la mobilité des travailleur.euse.s doit être respectueuse des droits sociaux et doit s'organiser dans le cadre d'une concurrence loyale entre les entreprises.

L'Union européenne devrait également mettre en place un cadre susceptible de garantir et stabiliser les systèmes nationaux en matière de minima salariaux. Le CESE se prononce en faveur d'un niveau de « salaire européen plancher » dans chaque Etat européen, offrant ainsi aux ménages la possibilité d'accroître leur pouvoir d'achat et leur consommation.

SÉCURISER LES PARCOURS DE TRANSITION DE VIE

Face aux évolutions des conditions d'emploi et de travail, le CESE considère que la priorité est de mettre en œuvre des politiques de croissance durable, susceptibles de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et de sécuriser les parcours professionnels.

Il considère que la réflexion sur une assurance chômage européenne doit être relancée, et recommande que la portabilité des droits entre Etats actuellement prévue en matière d'assurance chômage soit homogénéisée afin de permettre une mobilité réelle des personnes au sein de l'UE.

La promotion des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les Etats membres doit être poursuivie, notamment en améliorant les règles et les procédures d'accès aux fonds européens.

RENOUVELER L'APPROCHE EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL

La législation européenne en matière de santé et de sécurité doit faire partie intégrante du socle européen des droits sociaux, tant pour garantir la bonne santé des travailleurs que pour réguler les distorsions de concurrence entre les entreprises des différents Etats de l'Union.

Le CESE recommande la mise en place d'une mission d'évaluation dont la fonction serait d'assurer une observation et un suivi de la mise en œuvre des dispositions européennes dans chaque Etat membre.

Le CESE appelle enfin de ses vœux la définition d'une stratégie forte de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité, en particulier pour lutter contre les risques associés à la présence de substances toxiques.



Etienne Caniard

Vice-Président de la MATMUT, président de la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée. Il siège au CESE à la section des affaires sociales et de la santé où il représente le groupe de la mutualité.

Contact :

etienne.caniard@lecese.fr
01-44-43-62-62



Emelyn Weber

Représentante de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) au CESE et du Forum français de la jeunesse (FFJ). Elle siège au CESE à la section des affaires européennes et internationales, à la section du travail et de l'emploi et à la délégation à l'Outre-mer où elle préside le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Contact :

emelyn.weber@lecese.fr
01-44-43-62-42